

Bonjour,

Nous avons bien reçu le courrier destiné aux propriétaires et prenons acte de l'ajout de la définition de la clôture que nous avons proposée.

Cependant, nous regrettons que vous n'ayez finalement pas souscrit à notre proposition d'englober toutes les mesures de sécurité en une seule fois: ce courrier, en effet, ne concerne que les claustras.

Il serait nettement préférable de faire un état des lieux emplacement par emplacement sur la période des 3 ans que vous avez évoquée afin d'examiner avec le propriétaire l'ensemble des mesures de sécurité ou de respect de l'environnement qu'il convient de mettre en oeuvre. Cette manière de faire serait du point de vue de notre association bien plus pédagogique et respectueuse des usagers. Elle aurait du sens et serait donc mieux comprise et acceptée. Elle pourrait se faire par quartier. Dans ces conditions, nous pourrions la soutenir et même devenir partenaires de cette démarche. Commencer par les claustras n'a pas beaucoup de sens car bien d'autres situations sont plus problématiques, la direction du CHM les a elle-même autorisés dans certaines conditions et ce n'est qu'au cas par cas qu'on peut voir si ces claustras posent problème ou au contraire, répondent à un besoin légitime du propriétaire: bungalows situés à proximité de lieux publics comme le home TV, de la route principale avec les nuisances sonores et visuelles (phares de voiture), de voisins non naturistes et bruyants, etc. Déjà des réactions nous parviennent à réception de votre courrier concernant les claustras: "Et après ce sera quoi ... ?".

Cordialement,
Gilles Kerpen pour RSN